



Paris, le 1<sup>er</sup> juin 2021

Monsieur François NOGUE  
 Directeur des Ressources Humaines du GPU SNCF  
 2, Place aux Etoiles  
 93633 La Plaine St Denis Cedex

**Objet : Demande d'audience Facilités de Circulation.**

Monsieur le Directeur,

De manière unanime, l'ensemble des cheminots actifs et retraités ainsi que leurs ayants droit, expriment de fortes inquiétudes sur le devenir de leurs Facilités de Circulation.

Depuis de nombreuses années, elles font l'objet d'attaques portant notamment sur la remise en cause de la gratuité totale des FC, la limitation d'accès avec les contingentements...

Aujourd'hui, les retraités ont de grosses difficultés à faire valoir leur droit d'accès aux Facilités de Circulation par les canaux classiques, mais également via le réseau internet.

Cette stratégie s'inscrit dans une volonté politique de créer une rupture des liens des retraités avec le travail, comme cela s'est déjà produit avec la désindexation des pensions sur les salaires ou encore le nonaccès aux cabinets médicaux de l'entreprise en médecine de soins.

Pour nos organisations, c'est la question du maintien des droits actifs-retraités qui est posée.

Nous notons une volonté de fiscalisation des Facilités de Circulation que nous rejetons. Rien n'oblige une telle démarche si ce n'est une volonté politique de l'entreprise pour réduire les droits des cheminots retraités.

Dans ce contexte, nos organisations exigent le maintien et la pérennisation de l'ensemble des droits pour tous les retraités et leurs ayants droit. Comme nous demandons que les Facilités de Circulation soient généralisées à l'ensemble des cheminots de la branche.

Enfin, nous demandons que tous les canaux de distribution de billetterie soient accessibles aux cheminots actifs et retraités.

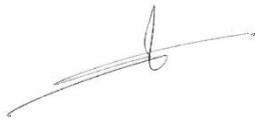
En effet, la dématérialisation entraîne l'exclusion de nombreux retraités qui n'ont plus accès aux trains avec leurs Facilités de Circulation.

A l'heure où les sujets tels que l'environnement, le réchauffement climatique et le nécessaire report modal de la route vers le fer, sont des questions prégnantes, vous voudriez exclure une partie de la population qui y a accès avec ces Facilités de Circulation. Le droit à la mobilité pour des catégories de personnes ayant plus de difficultés à se déplacer est remis en cause, accentuant le phénomène d'isolement et de perte d'autonomie.

C'est pourquoi, face aux enjeux posés, nos organisations vous demandent une audience afin d'échanger sur ces questions et vous faire part des attentes des cheminots retraités dans ce domaine en phase avec les cheminots actifs.

Dans l'attente d'une réponse de votre part, recevez, Monsieur le Directeur, l'expression de nos respectueuses salutations.

Pour l'UFR-CGT  
Olivier GENDRON



Pour l'UFR UNSA  
Jacques DURON



Pour l'UFR  
SUD-Rail  
Eric DECAMPS



Pour la CFDT  
Retraités  
Pascal DESCAMPS

